BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1361

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Ventes et cessions

334 897 402 RCS Colmar.
JEAN FRITSCH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 12480.00 EUR.
Adresse : 1, Chemin Hinterstriet, 68380 Muhlbach-sur-Munster.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : OCK BETON JEAN FRITSCH SAS au Capital de 4 000 eurosSAS au Capital de 12 480 euros 1 Chemin Hintersiet 1 Chemin Hintersiet 68380 MUHLBACH SUR MUNSTER 68380 MUHLBACH SUR MUNSTER RCS COLMAR 913 778 759 RCS COLMAR 334 897 402 (Société Absorbée) (Société Absorbante) AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE SAS « OCK BETON » PAR LA SOCIETE SAS « JEAN FRITSCH » Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Muhlbach sur Munster, du 1er octobre 2026, les sociétés "JEAN FRITSCH" et "OCK BETON" ont établi un projet de fusion par absorption de la société "OCK BETON" par la société "JEAN FRITSCH", à qui la société "OCK BETON" apporterait la totalité de son actif, évalué à 206 920,21 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 175 657,32 €uros, soit un apport net de 31 262,89 euros. Pour rémunérer cet apport, la société « JEAN FRITSCH » augmentera son capital de 600 euros, par émission de 15 actions nouvelles de 40 euros nominal chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion globale de 30 663 euros. Ces actions nouvelles seront attribuées à l'Associée Unique de la société SAS « JEAN FRITSCH », à raison de 27 actions de la Société "OCK BETON" pour 1 action de la Société "JEAN FRITSCH", les associés faisant leur affaire personnelle des rompus. Toutes les opérations effectuées par la société "OCK BETON" depuis le 1er janvier 2026 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société "JEAN FRITSCH". La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er janvier 2026. Ledit projet a été établi sous les conditions suspensives de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des sociétés respectives. La société "OCK BETON" sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion traité de fusion établi le 1/10/2026 a été déposé le 27/10/2026, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR Pour la société absorbée la société «OCK BETON» La SARL OCK Représentée par Olivier KIRCHENMEYER gérantPour la société absorbante la société « JEAN FRITSCH » La SARL OCK Représentée par Olivier KIRCHENMEYER gérant.